

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2016

Présents : Pierre BERTON - Didier MERZERAUD - Jean-Jacques GAILLARD - Géraldine ROY - Christine VERGUIN - Véronique BAUMARD - Monique PERCEPT - Françoise VIAUD - Audrey RICHEZ - Anna BROUSSAUD - David CHAUVEAU - MARTIN Eric - Nicolas MAROT

Excusé : Patrick GAILLARD

Absent : Patrice MERCERON

Secrétaires de séance : Jean-Jacques GAILLARD et Monique DECADT (budget)

Approbation à l'unanimité du PV de la séance du 20 janvier 2016

Délibérations Budgétaires :

1. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL : Approuvé à l'unanimité

2. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 :

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame BAUMARD, **adopte à l'unanimité** le Compte Administratif 2015 qui fait ressortir les résultats suivants :

- Excédent de Fonctionnement : 111 406.35 €
- Excédent d'Investissement : 58 083.15 €
- Restes à réaliser : 30 741 €

3. VOTE DU TAUX DES TAXES :

Le Conseil Municipal, **décide à l'unanimité de maintenir les taux actuels** soit :

- Taxe d'Habitation : 11.36 %
- Taxe Foncière Bâti : 11.38 %
- Taxe Foncière Non Bâti : 32.23 %
- Cotisation Foncière des Entreprises : Perçue et compensée par la CCRC

4. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 :

Il s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 401 970 €

Il s'équilibre en dépenses et recettes d'investissement à 387 150 €

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, vote le Budget Primitif 2016

5. VOTE DES SUBVENTIONS 2016

Les subventions sont votées **à l'unanimité** pour un montant total de 3 200 € (identique au budget précédent). Le détail par association fera l'objet d'une délibération lors de la prochaine séance.

6. PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE MATERNELLE DU SIVOS MOULIDARS-VIBRAC.

Le Maire fait part d'une demande du SIVOS MOULIDARS-VIBRAC pour une participation aux frais de fonctionnement de son école maternelle pour les enfants de SAINT-SIMEUX. Le coût moyen a été fixé par délibération du 2 mars 2016 à 2 200 € par enfant. Le nombre d'enfants scolarisés pour l'année 2015/2016 s'élève à 1.

Le Conseil Municipal approuve la participation aux frais de fonctionnement des écoles maternelles du SIVOS MOULIDARS-VIBRAC pour un enfant de SAINT-SIMEUX.

Après le vote du budget, poursuite de l'ordre du jour,

1. Délibération sur la convention de reversement du fonds de soutien au SIVOS :

Suite à la réforme des rythmes scolaires, l'Etat verse aux communes un fond de soutien pour la mise en œuvre des TAP (pour ST SIMEUX et MOSNAC : 90 € par élève). Ce fond de soutien doit être reversé au SIVOS MOSNAC - SAINT SIMEUX qui exerce la compétence scolaire. Il convient donc de passer une convention de reversement entre le SIVOS et la commune.

en œuvre des TAP (pour ST SIMEUX et MOSNAC : 90 € par élève). Ce fond de soutien doit être reversé au SIVOS MOSNAC – SAINT SIMEUX qui exerce la compétence scolaire. Il convient donc de passer une convention de reversement entre le SIVOS et la commune.

Autorisation de signer la convention adoptée à l'unanimité.

2. AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG ET CONSTRUCTION D'UNE HALLE :

Suite à l'appel public à la concurrence pour les travaux de VRD 4 entreprises ont déposé un dossier.

Après analyse des dossiers, la commission d'appel d'offres a retenu l'offre de l'entreprise COLAS pour un montant HT de 119 477.69 € H.T. hors options

Pour la construction de la halle, une mise en concurrence a été faite auprès de 3 entreprises pour 2 lots. Une seule entreprise par lot a répondu :

- Lot 1 – Maçonnerie : Entreprise Patrice CHAUVET pour un montant de 10 000 € H.T.
- Lot 2 - Charpente/Bardage/Couverture/Zinguerie : Entreprise BELAUD Prestige pour un montant de 13 000 € HT.

Délibération pour attribution des marchés adoptée à l'unanimité.

3. Donner un nom à la rue partant de la RD 84 et conduisant au bourg : le conseil décide de retenir " rue des Bouleaux" en se référant à la zone cadastrale.

4. CHEMIN DES GABARIERS – Amendes de Police

Monsieur le Maire informe le Conseil que, dans le cadre de l'aménagement du Chemin des Gabariers, la commune pourrait bénéficier d'une subvention au titre des amendes de police auprès du Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Départemental pour le versement d'une subvention au titre des amendes de police.

Questions diverses :

- Présentation du site internet par Nicolas Marot et la participation d'Audrey Richez
- Rappel de l'invitation à la réunion d'échanges, ce mercredi 30 Mars à 18h30 à Merpins, sur la future intercommunalité qui naîtra au 1er janvier 2017 de la fusion des communautés de communes actuelles du Pays Ouest Charente.

La séance est levée à 20h50.